

LA FILIÈRE REDÉMARRE ET SE MOBILISE POUR RÉPONDRE À LA HAUSSE DE LA DEMANDE ET RÉSISTER AUX IMPORTATIONS

Les premiers chiffres de l'année 2023 sont éloquentes : ils confirment l'enthousiasme des Français pour les volailles. La France se maintient ainsi à sa place de championne européenne de la consommation acquise en 2021, devant l'Allemagne et l'Espagne !

Sur les 5 premiers mois de l'année 2023, la consommation (achats des ménages + consommation hors domicile) de volailles en France augmente de +1,4 % par rapport à la même période en 2022. Une hausse notamment entraînée par la reprise de la restauration tandis que les ventes en magasins se stabilisent à -0,4 % sur 6 mois 2023 vs 6 mois 2022. La croissance est essentiellement due au succès des poulets, dont la consommation globale a progressé de +4,2 % sur 5 mois.

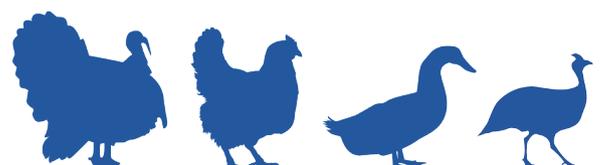


Après une période de deux ans marqués par l'influenza aviaire, qui a touché près de 30 millions de volailles de chair de 2021 à mi-2023, les professionnels français sont désormais en ordre de marche pour redémarrer la filière et répondre à la demande dynamique des consommateurs.

La filière en appelle au soutien de tous pour protéger sa diversité unique au monde

Si le poulet semble sur les rails de la relance, la situation est plus compliquée pour les autres espèces, davantage ébranlées par l'épizootie, comme les dindes, les pintades et les canards à rôtir. L'Interprofession en appelle à la mobilisation de tous les acteurs pour mettre en avant ces espèces et demande notamment aux autorités d'agir en France et en Europe pour lutter contre l'afflux d'importations à bas coûts. Elle appelle les consommateurs à privilégier la Volaille Française tout en profitant de sa diversité unique au monde, tant en termes d'espèces (poulets, dindes, canards, pintades, cailles, pigeons) que de modes de production (standard, certifié, bio, Label Rouge).

Pour assurer la pérennité de ce modèle d'exception, les professionnels poursuivent en parallèle leurs avancées en matière de bien-être animal pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en 2020 dans le cadre du Pacte Ambition 2025. A mi-parcours, l'Interprofession a lancé une grande enquête pour objectiver les avancées. Les premiers résultats devraient être disponibles début 2024.



Dédensification et vaccination : les professionnels sécurisent la production

Pour lutter contre l'influenza aviaire en complément des mesures de biosécurité, l'Interprofession ANVOL a activement participé aux travaux sur la vaccination des palmipèdes qui entrera en vigueur le 1^{er} octobre prochain : une initiative qui ne doit pas handicaper les exportations de la filière. De forts engagements ont été pris par les professionnels et l'Interprofession compte sur l'engagement de tous les acteurs pour mener cette campagne de vaccination décisive. Dans 45 communes identifiées à fort risque de diffusion dans la région des Pays de la Loire, les professionnels de la filière canards à rôtir ont notamment stoppé les nouvelles mises en place dans leurs élevages depuis le début du mois de juillet. Elles ne reprendront qu'au 1^{er} octobre, avec l'arrivée des premiers canetons vaccinés. Au total, 62 millions de canards à rôtir et à Foie Gras devraient être concernés par la campagne de vaccination sur 1 an pour un coût de plus de 90 millions d'euros, dont 15 % pris en charge par les professionnels des filières canards à rôtir et à Foie Gras.

La lutte contre les importations à bas coût : une priorité

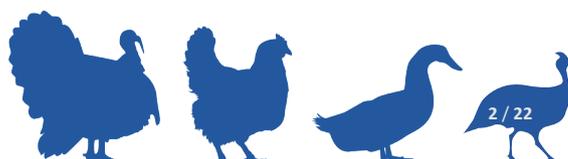
Les Français se disent très attachés à l'origine française de leurs produits et ils sont même 87 % à considérer que le logo *Volaille Française*, qui garantit des volailles nées, élevées, nourries, abattues et transformées en France, incite à choisir les produits sur lesquels il est apposé (+3 pts vs 2018)¹. Pourtant, les volumes de volailles importés en France continuent de progresser : +10,3 % en 2022 vs 2021 et +5,7 % sur le 1^{er} semestre 2023 vs 1^{er} semestre 2022. En 2022, 43 % des volailles consommées en France ont été importées et 45,2 % sur les 6 premiers mois 2023. Le marché français est ainsi assailli d'importations à bas coût, ne répondant pas aux mêmes exigences réglementaires et sanitaires que la Volaille Française. La lutte contre ce phénomène est donc prioritaire. C'est pourquoi la filière demande l'appui des pouvoirs publics, tant au niveau français qu'europpéen, pour l'accompagner dans la reprise de son développement et la sécurisation de sa production. De plus, elle en appelle à la responsabilité de chacun pour faire le choix de la Volaille Française.



Pacte Ambition 2025 : les professionnels poursuivent leurs avancées

L'Interprofession demande également aux autorités d'agir pour lui laisser des délais suffisants afin de poursuivre ses avancées, en particulier en matière de bien-être animal, dans des conditions économiquement viables alors qu'elle redémarre à peine après avoir subi une épizootie d'influenza a aviaire d'une violence inédite. Les pertes économiques pour la seule saison 2021-2022 s'élèvent à près de 500 millions d'euros avec 1 400 foyers concernés, auxquels il faut ajouter 402 nouveaux foyers sur 2022-2023, dont les conséquences en termes de pertes économique sont en cours de chiffrage. Ainsi, afin d'éviter d'accentuer le phénomène de distorsion de concurrence avec les pays tiers, la filière Volaille Française demande le maintien des normes européennes actuelles en matière de bien-être animal et d'environnement (directive IED) pour les élevages. L'Interprofession n'a en effet pas besoin

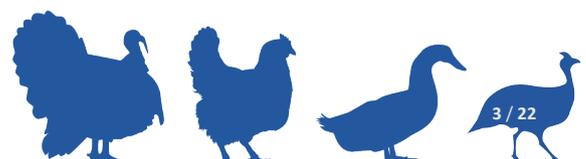
¹ Source : enquête APVF - Association de Promotion de la Volaille Française / OpinionWay 2022



de contraintes supplémentaires alors qu'elle s'attache à se remettre en ordre de marche pour contribuer à la souveraineté alimentaire du pays et renforcer ses bonnes pratiques afin de répondre à toutes les attentes du marché. Depuis 2020, elle avance ainsi progressivement vers les objectifs ambitieux qu'elle s'est volontairement fixés à travers son Pacte Ambition 2025, concernant en particulier la diminution drastique de l'utilisation des antibiotiques, l'accès à la lumière naturelle dans les poulaillers, les audits en matière de bien-être animal, de biosécurité, ... les approvisionnements en matières premières françaises et en matières importées durables (zéro déforestation) ou encore le maintien des élevages familiaux.

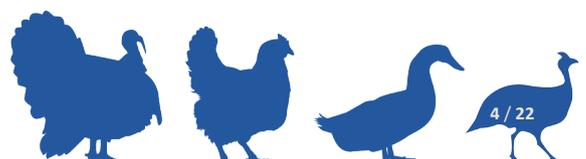
Des élevages familiaux et 100 000 emplois au cœur des territoires

La filière avicole française compte un total d'environ 14 000 élevages de volailles (dont 5400 en Label Rouge et près de 1 100 en bio) ; et 15 000 entreprises liées. Ancrée au cœur des territoires, elle emploie 100 000 professionnels, dont environ 34 000 dans les élevages eux-mêmes. D'après les estimations, un seul élevage génère environ trois emplois locaux et huit emplois dans le pays. La France est le seul pays du monde à avoir maintenu l'élevage d'une large diversité d'espèces de volailles (poulet, dinde, canard, pintade, pigeon, caille, etc.) selon plusieurs modes de production : standard, certifié, label rouge, Bio, ce qui fait d'elle une exception. Ses élevages de volailles sont des activités familiales en polyculture élevage, favorisant l'économie circulaire au sein des territoires. En moyenne, une exploitation française standard compte deux poulaillers, pour une surface totale de 2 300 m² abritant moins de 40 000 volailles. En Label, une exploitation compte en moyenne 3,2 poulaillers, pour une surface totale de 1280 m² abritant 14 080 volailles. En comparaison, la taille des exploitations dans l'Union européenne est en moyenne trois fois plus grande et davantage encore dans le reste du monde, avec des parcs de bâtiments pouvant réunir jusqu'à 2 millions de volailles dans certains pays comme l'Ukraine ou la Thaïlande.



SOMMAIRE

Consommation : la France maintient sa place de n°1 en Europe	p.5
Production : la filière redémarre après une épizootie d'influenza aviaire ininterrompue depuis 2021	p.7
Vaccination : la France en première ligne doit préserver ses exportations	p.11
Inflation : les coûts de production volatils prennent la voie du fléchissement	p.13
Origine : l'afflux de volailles importées se poursuit avec un déferlement de poulets ukrainiens	p.14
Lutte contre les importations : la filière demande un soutien actif des autorités en France et en Europe	p.16
Pacte Ambition 2025 : la filière poursuit ses engagements volontaires en faveur du bien-être animal	p.20



CONSOMMATION : LA FRANCE MAINTIENT SA PLACE DE N°1 EN EUROPE

Tendance 2023 : la France confirme sa place de championne européenne de la consommation de volailles

(Source : Itavi d'après Eurostat, SSP, Mapama, Destatis, Istat)

Sur les 5 premiers mois 2023, la **consommation (achats des ménages + consommation hors domicile)** de volailles en France augmente de +1,4 % par rapport à la même période en 2022. Cette hausse est particulièrement marquée pour les poulets, dont la consommation globale progresse de +4,2 % sur 5 mois.

Concernant **les achats de volailles des ménages**, ils se stabilisent à -0,4 % sur 6 mois 2023 vs 6 mois 2022, quand ils reculent de -3,2 % pour les viandes de boucherie. Les achats de volailles sont essentiellement orientés vers le poulet, moteur de croissance avec des ventes à +6,5 % en volume sur 6 mois. (Source : ITAVI d'après Kantar World Panel pour France Agrimer)

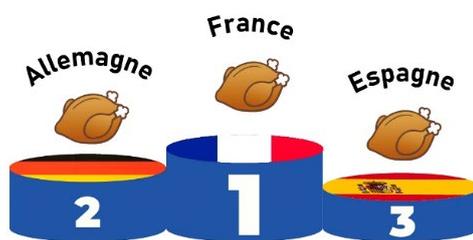
Rappel 2022 : près de 28 kg de volailles consommées par habitant

(Source : ITAVI d'après Eurostat et sources nationales)

En 2022, la France est restée le premier pays consommateur de viande de volaille de l'Union européenne (hors Royaume-Uni) avec 1,888 million de tonnes de volailles consommées, devant l'Allemagne (1,779 Mtéc - tonnes équivalent carcasse) et l'Espagne (1,645 Mtéc). Chaque Français a consommé 27,8 kg de volailles dans l'année.



La France : 1^{er} pays consommateur de volaille de l'Union européenne



Source : Itavi d'après Eurostat, SSP, Dofra, Mapama, Destatis, Istat, hors Royaume-Uni © ADOCOM-REP

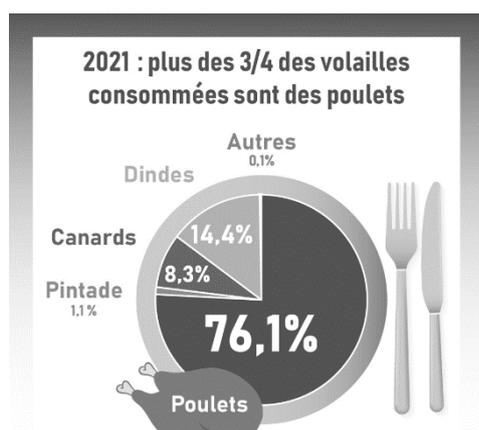


Les poulets continuent de gagner du terrain : plus de 8 volailles consommées sur 10 en 2023

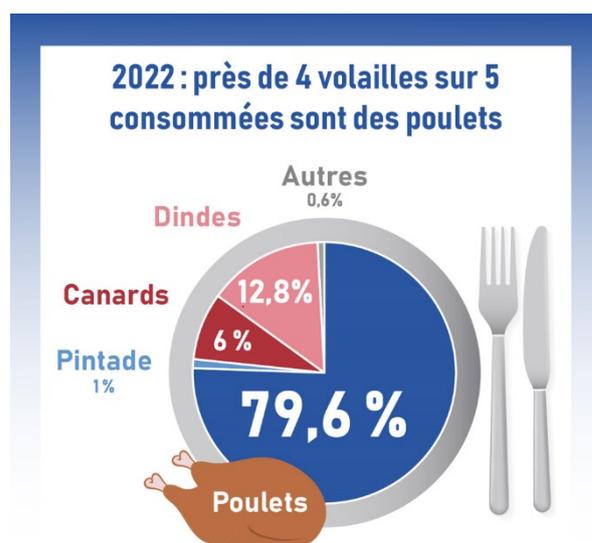
(Source : Itavi d'après SSP)

Les poulets sont les volailles les plus consommées en France et leur part a progressé significativement en 2022 avec la réduction drastique de l'offre sur les autres espèces, davantage touchées par l'influenza aviaire. En 2021, les poulets représentaient plus des trois quarts des volailles consommées dans le pays (76,1 %) ; cette proportion est passée à **79,6 % en 2022**, soit près de 8 volailles sur 10 ; et a atteint les **82 % sur les 5 premiers mois de 2023**.

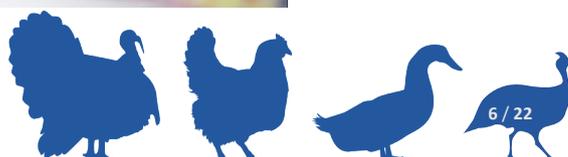
Les **dindes arrivent en deuxième position** (14,4 % des volailles consommées en 2021 et 12,8 % sur 2022 et 11,8 % sur les 5 premiers mois de 2023). Le **canard occupe la troisième marche** du podium (8,3 % des volailles consommées en France en 2021, 6 % en 2022 et 5,23 % sur les 5 premiers mois de 2023). La part des espèces moins représentées tend également à diminuer dans les assiettes : les pintades passent sous la barre des 1 %, tandis que cailles et pigeons représentent environ 0,1 % de la consommation française. Une partie de ces diminutions est due à une réduction de l'offre, en raison de l'influenza aviaire.



Source : ITAVI d'après SSP - 2021 © ADOCOM-RP



Source : ITAVI d'après SSP - 2021 © ADOCOM-RP



PRODUCTION : LA FILIÈRE REDÉMARRE APRÈS UNE ÉPIZOOTIE D'INFLUENZA AVIAIRE ININTERROMPUE DEPUIS 2021

Une crise inédite pour la filière des volailles de chair

En 2021-2022, la filière volaille française a été victime d'une épizootie d'Influenza Aviaire aussi violente qu'inattendue, tant en matière d'ampleur que de durée. Tous les types d'élevages et toutes les espèces ont été concernés. En effet, après le sud-ouest lourdement touché dès l'automne 2021, le virus s'est propagé fin février 2022 pour la première fois aux Pays de la Loire, zone stratégique pour la production, abritant la plupart des reproducteurs et des « petites espèces » de la filière. Fin 2022 - début 2023, la région a subi un nouvel épisode, suivie du Sud-Ouest où se concentrent un grand nombre de volailles festives, comme les chapons, les poulardes, les dindes, etc. Sur la saison 2021-2022, 1 400 foyers ont été identifiés et 25 millions de volailles touchées. Sur la saison 2022-2023, 402 élevages et 3 à 4 millions d'animaux supplémentaires ont été concernés.

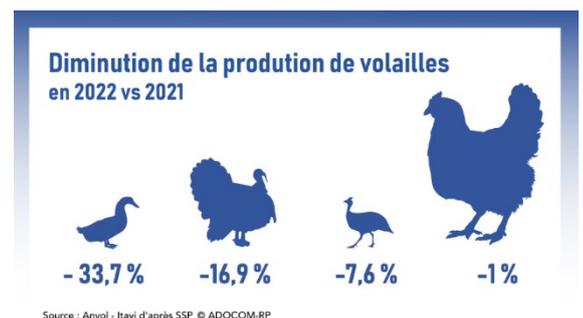
Si les professionnels et l'État ont pu agir avec plus de réactivité, la filière a été de nouveau très fragilisée. La situation est désormais stabilisée depuis le début de l'été dans les élevages, mais des cas subsistent dans l'avifaune, suscitant une extrême vigilance de la part des professionnels.

Bon à savoir : deuxième région productrice de volailles du pays (23 % de la production nationale de poulet et de dinde, 60 % pour le canard à rôtir, 63 % pour la pintade...), les Pays de la Loire concentrent le nombre le plus important de sélectionneurs, d'élevages de reproducteurs et de couvoirs, indispensables pour fournir les élevages en poussins et canetons dans toute la France et à l'international.

Une reprise de production contrastée selon les espèces

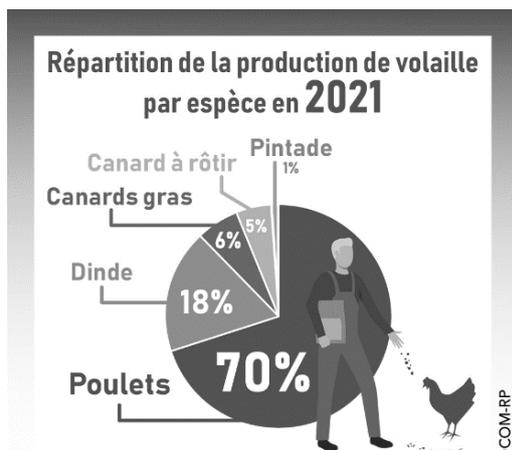
De nouvelles conséquences de l'influenza aviaire sont à prévoir sur 2023. En 2022, la production de volailles a globalement diminué en France de -7,6 % par rapport à 2021 en raison de l'épizootie et le repli devrait se poursuivre en 2023, avec un recul prévu de -3,1 % vs 2022.

Alors que la production est en recul de -5,8 % sur les 5 premiers mois 2023 vs 5 mois 2022, les mises en place des volailles pour le reste de l'année sont également en repli. Ces dernières sont en retard de -2,8 % pour l'ensemble des volailles ; -13 % pour les dindonneaux et -2,8 % pour les poulets. En revanche, elles ont progressé pour les pintadeaux (+1,3%) et les canetons (+6,4 %) mais elles ne permettent pas à ces deux filières de retrouver leur niveau d'avant crise : les mises en place de pintades sur les 5 premiers mois de 2023 sont 25 % inférieures à celles des 5 premiers mois de 2019, et celles en canards à rôtir sont inférieures de 35 % à celles des 5 premiers mois de 2019.



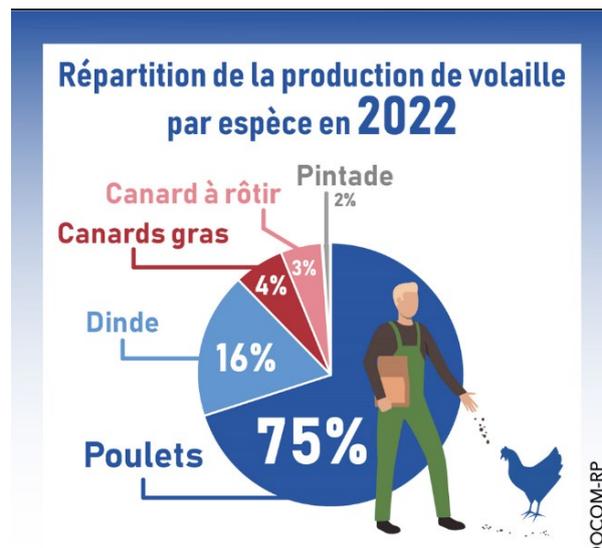
La prédominance du poulet s'accroît dans la filière : les ¾ des volailles élevées en France

Le poulet représente désormais 75 % des volailles élevées en France, contre encore 70 % en 2021. Les canards et les dindes voient leurs parts se réduire. Et, même si la part de la pintade augmente en 2022, il ne s'agit que d'une augmentation toute relative car, en valeur absolue, elle a perdu 25 % de ses volumes.



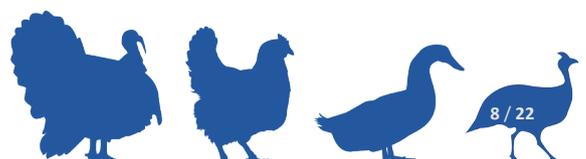
Source : ITAVI d'après Agreste, CIPC, CIDEF, CICAR, CIP, Synalaf

© ADOCOM-RP



Source : ITAVI d'après Agreste, CIPC, CIDEF, CICAR, CIP, Synalaf

© ADOCOM-RP



Poulets sous signes de qualité : stabilisation du Label Rouge et nouveau repli du bio

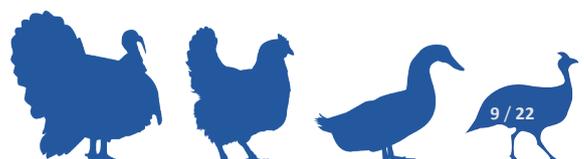
(Source : ITAVI d'après Synalaf)

En **2022**, les mises en place de poulets bio et Label Rouge ont davantage reculé que la moyenne des poulets dans leur globalité. En effet, alors que les mises en place de poulets enregistraient un repli de l'ordre de -4,2 % sur 1 an, les poulets bio étaient à -25 % et les poulets Label Rouge à -9 %.

Sur **6 mois 2023** vs 6 mois 2022, les mises en place se stabilisent pour le Label Rouge tandis que le poulet bio poursuit son repli à -9 % (-36 % par rapport au 6 premier mois de 2021). Une tendance qui suit la consommation. Les achats des ménages en magasins sont en effet en légère baisse de -1,2 % sur 6 mois 2023 vs 6 mois 2022 pour le poulet entier Label Rouge et en baisse de -6,9 % sur les découpes Label Rouge. En bio, les ventes de poulets entiers sont en baisse de -12 % sur 6 mois et les ventes de découpes de -18,1 % pour les découpes. (Source : ITAVI d'après Kantar World Panel pour France Agrimer).



Source : ITAVI d'après Agreste, CIPC, CIDEF, CICAR, CIP, Synalaf



EN SAVOIR PLUS SUR LA VOLAILLE LABEL ROUGE

Goût, texture, aspect... sont au cœur du Label Rouge, qui garantit officiellement un niveau de qualité supérieur aux produits similaires. Pour l'attester, des analyses sont menées tous les ans par des experts en laboratoire, complétés de tests à l'aveugle avec des panels de consommateurs.

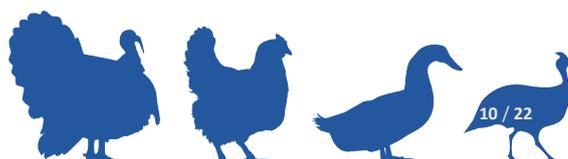


En Label Rouge, l'éleveur de volailles s'engage également en matière de bien-être animal et d'environnement. En effet, les conditions de production des volailles fermières Label Rouge, homologuées par les Pouvoirs publics, fixent des critères majeurs de bien-être animal (accès au plein air, densité et taille de bâtiment limitées, aménagement des bâtiments...) contrôlés à plusieurs niveaux. Pour ce qui est du respect de l'environnement, l'éleveur s'engage grâce à la pratique d'une agriculture durable et un élevage de proximité, ancré dans les régions françaises.

Les volailles fermières Label Rouge sont principalement caractérisées par leur vie en plein air ou en liberté tout au long de la journée. En « plein air », leur parcours extérieur est clôturé avec un espace d'au moins 2 m² pour un poulet. En « liberté », le parcours est illimité, sans clôture. La densité maximale des volailles par bâtiment est définie par espèce. On y trouve par exemple 11 poulets/m² ou 13 pintades/m².

Les souches (races) de volailles fermières de chair Label Rouge autorisées sont rustiques à croissance lente ou adaptées aux conditions d'élevage en plein air. Ces souches ont été reconnues et validées comme ayant un intérêt démontré pour le bien-être animal par le European Chicken Commitment – ECC (engagement créé par des ONG de protection animale européennes). La durée minimale d'élevage est définie par espèce : par exemple 81 jours minimum pour le poulet et 94 jours pour la pintade.

Les caractéristiques des volailles fermières Label Rouge reposent sur un cahier des charges homologué par les Pouvoirs publics (INAO) et contrôlé par un organisme indépendant.



VACCINATION : LA FRANCE EN PREMIÈRE LIGNE DOIT PRÉSERVER SES EXPORTATIONS

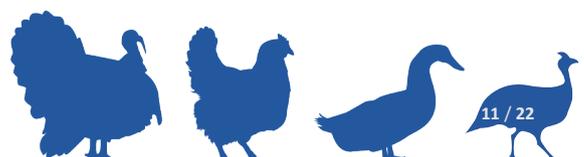
60 millions de canards vaccinés en 1 an

Au-delà de l'engagement prioritaire de la filière pour le respect et le renforcement des mesures de biosécurité très strictes, l'Interprofession française de la volaille de chair – ANVOL – rappelle qu'elle soutient la **mise en œuvre de la vaccination** contre l'influenza aviaire ciblant les palmipèdes, qui entrera en vigueur au **1er octobre 2023**. Cette initiative française de campagne de vaccination est unique en Europe. Elle devrait **concerner 60 millions de canards (à rôtir et à Foie Gras) sur 1 an**, du 1^{er} octobre 2023 au 1^{er} octobre 2024.

Cependant, certaines conditions doivent être remplies afin de préserver les marchés de la France à l'exportation (génétique et viande). Il s'agit en effet d'**éviter des distorsions de concurrence** et des **pertes de débouchés** qui casseraient les équilibres économiques du secteur, mettant en danger la pérennité de la filière, ses 100 000 emplois et sa contribution à la souveraineté alimentaire du pays.

Dédensification : l'Interprofession des volailles de chair engagée

Concernant les plans de dédensification dédiés aux canards, le Cicar (Comité interprofessionnel des canards et oies à rôtir) et Anvol ont décidé d'aller plus loin que les engagements initiaux. Ainsi, dans les 45 communes des Pays de la Loire concernées par la dédensification, les professionnels ont décidé d'**arrêter toutes les mises en place de palmipèdes à rôtir dès le 1^{er} juillet** et de ne réintroduire dans cette zone que **des palmipèdes vaccinés à partir du 1^{er} octobre** (lorsque le vaccin sera mis sur le marché). Cette volonté de sécuriser au maximum la production de canards à rôtir ne pourra se faire sans accompagnement des professionnels par un plan de soutien à la hauteur des enjeux.



Un défi technique et financier : un coût estimé à plus de 90 millions d'euros

Véritable défi technique et financier, le coût total de la campagne de vaccination est estimé à environ 90 millions d'euros (fabrication du vaccin, administration, suivi...), dont 15 % seront pris en charge par les professionnels de la filière.

Le surcoût de production lié à la vaccination sera réparti entre les différents maillons de la filière et l'objectif est qu'il soit supporté par le marché.

L'enjeu est de taille et l'Interprofession, qui s'est largement mobilisée en participant aux différents travaux, comme ceux portant sur la traçabilité des lots vaccinés, compte sur la mobilisation générale de tous les acteurs de la filière pour mener la campagne à bien : éleveurs, vétérinaires, etc.

L'export : nécessaire au maintien des équilibres économiques de la filière française

Les exportations de la filière volaille française représentent, en tout, plus de 1 milliard d'euros par an. Les garanties exigées par la filière sont nécessaires pour préserver ses équilibres économiques à travers ses marchés à l'exportation. Il en va, d'une part, de la préservation du maillon génétique en France, leader européen du secteur et dont les exportations représentent plus de 60 % du chiffre d'affaires. D'autre part, il s'agit de préserver les équilibres matières pour le secteur de l'abattage/transformation. La fermeture de marchés d'export à la France aurait des conséquences désastreuses pour certains territoires en matière d'emploi et de création de valeur ajoutée.



Un travail important a été réalisé avec les Pouvoirs publics depuis le début du printemps afin de sécuriser au mieux les marchés à l'export. Malgré cette mobilisation historique, des pays ont d'ores et déjà fait savoir qu'ils suspendraient leurs importations le temps d'observer la manière dont le dispositif français est mis en place. D'autres sont plus « souples » mais le travail va se poursuivre en continu pour permettre d'apporter toutes les garanties nécessaires aux clients. Il faut noter que la France est le seul pays au monde à mettre en place une telle campagne de vaccination IAHP, accompagnée d'un dispositif de surveillance de cette ampleur. La filière va être scrutée par le monde entier : aussi bien par les pays qui importent des produits français que par les pays voisins européens qui pourraient envisager à court ou moyen terme de mettre aussi en place la vaccination



INFLATION : DES COÛTS DE PRODUCTION VOLATILS SUR LA VOIE DU FLÉCHISSEMENT

Coût de l'alimentation des volailles : détente depuis le début de l'année mais toujours historiquement élevé

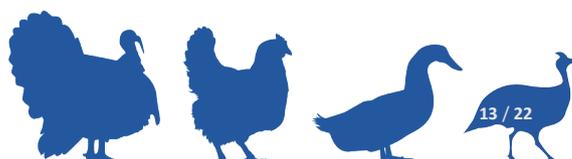
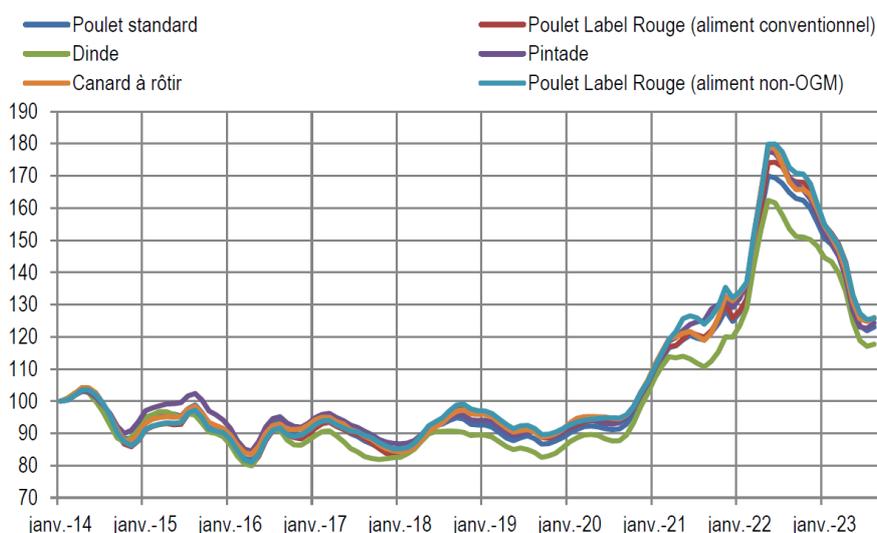
Les éleveurs ont été confrontés à la hausse des cours des matières premières composant l'alimentation de leurs volailles dès le début de l'année 2020. Une situation qui s'est accentuée avec la guerre en Ukraine. Cette flambée a une incidence très importante sur leurs charges puisque l'alimentation représente 60 à 65 % du coût total de la production d'une volaille. Une hausse phénoménale qui a pu être répartie entre les différents maillons de la filière, et répercutée, grâce à son modèle de contractualisation.

Depuis août 2022, si les cours restent volatiles et à des niveaux très élevés, l'ITAVI constate cependant un fléchissement sur les matières premières : entre janvier 2023 et juillet 2023, l'indice Itavi a diminué de 19 %.

Évolution de l'Indice ITAVI

	Poulet
2016	88,43
2017	89,43
2018	90,98
2019	88,94
2020	93,87
2021	119,42
2022	156,35
juil-23	121,91

Figure 1. Évolution des indices ITAVI – base 100 en 2014



ORIGINE : L'AFFLUX DE VOLAILLES IMPORTÉES SE POURSUIT AVEC UN DÉFERLEMENT DE POULETS UKRAINIENS

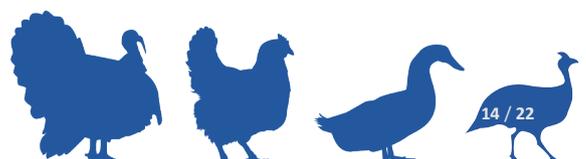
Plus de 45 % de volailles importées au 1er semestre 2023

Les Français ont de fortes attentes en matière d'origine française des volailles : ils sont notamment 87 % à estimer que le logo Volaille Française incite à choisir les produits sur lesquels il est apposé et 82 % à penser qu'il incite à aller dans les lieux de restauration qui l'affichent. (Source : APVF – Opinion Way 2022). Pourtant, les importations de volailles ont atteint un taux record en 2022 et la hausse des volumes importés se poursuit sur 2023.

Les importations de volailles ont ainsi progressé en volume de +10,3 % en 2022 vs 2021 et ont continué d'augmenter sur le 1er semestre 2023 à +5,7 % vs 1er semestre 2022. En 2022, 43 % des volailles consommées en France ont été importées et 45,2 % sur les 6 premiers mois 2023. En 2021, cette part s'établissait à 39 % et elle était de 34 % en 2020.

2023 : premier déficit de production pour les dindes et les canards

Pour la première fois en 2023, les taux d'auto-provisionnement en dindes et canards devraient descendre sous les 100 %, en raison de la baisse de la production liée à l'influenza aviaire. C'est-à-dire que les balances commerciales de ces productions devraient devenir déficitaires en volume, la France important, sur les 5 premiers mois de 2023 davantage qu'elle n'exportait de produits à base de canards et de dindes. Sur 5 mois, le taux d'auto-provisionnement de la filière dinde est de 96 %, contre 102 % sur 5 mois 2022. Il est de 98 % pour la filière des canards vs 105 % en 2022.



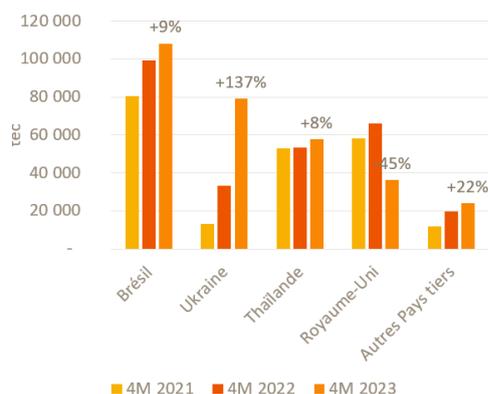
Poulets : la déferlante continue

Sur l'ensemble des volailles, les poulets sont les plus touchés par les importations, essentiellement utilisés par la restauration hors domicile et les entreprises de seconde transformation pour la réalisation de produits élaborés. En 2020, 41 % des poulets consommés en France provenaient d'autres pays ; cette proportion est montée à 45 % en 2021 et a atteint 50,5 % en 2022.

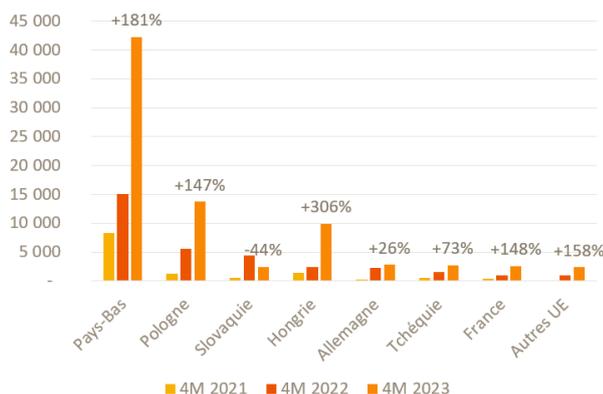
Sur les 6 premiers mois de 2023, les importations de poulets poursuivent leur progression à +5,3 % en volume sur les 6 premiers 2023 vs 6 mois 2022.

Cette hausse des volumes importés est particulièrement marquée en provenance d'Ukraine. En France, les volumes de viande de poulet qui arrivent directement d'Ukraine ont augmenté de 75 % sur 6 mois. Au niveau européen, ils ont augmenté de 137 % sur 4 mois et ont dépassé les volumes en provenance de Thaïlande.

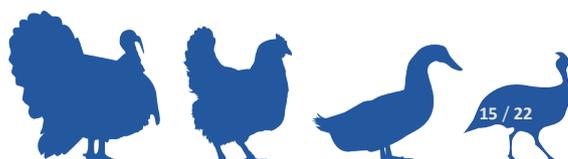
Importations de l'UE depuis pays tiers en viande de poulet 4M 23/22



Importations de l'UE depuis l'Ukraine en viande de poulet 4M 23/22



Source : ITAVI d'après Kantar World Panel pour France Agrimer



LUTTE CONTRE LES IMPORTATIONS : LE RÔLE INDISPENSABLE DES AUTORITÉS EN EUROPE ET EN FRANCE

La filière de la Volaille Française demande le soutien des Pouvoirs publics afin de freiner les importations de volailles à bas coût, ne respectant ni les mêmes exigences réglementaires que les volailles françaises ni les mêmes bonnes pratiques des éleveurs. Il s'agit donc d'accompagner les acteurs de la filière tant au niveau national qu'europpéen afin qu'ils puissent fournir des volailles françaises aux Français et ainsi contribuer à la souveraineté alimentaire du pays.

Europe : un coup de frein indispensable aux importations

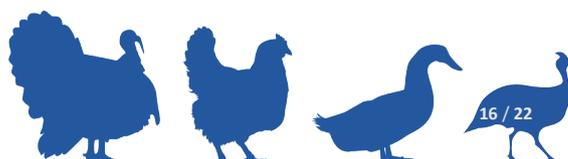
Au **niveau européen**, la filière a besoin du soutien des autorités françaises pour lutter contre les importations à bas coût. Elle appelle en particulier le Gouvernement à veiller à **éviter l'ouverture des frontières à de nouveaux contingents d'importations** de poulets. De plus, elle demande son intervention auprès des autorités européennes afin d'intégrer des **clauses miroirs aux accords en cours**. En effet, les importations doivent être soumises aux mêmes obligations que les volailles françaises, et non à leur simple équivalence, et proposer une qualité de produit similaire aux consommateurs, comme ils sont en droit de l'attendre. Les acteurs de la filière estiment ainsi nécessaire que les autorités européennes **renforcent les contrôles** effectués dans les pays producteurs fournissant des volailles en Europe.

BON À SAVOIR

En moyenne, une exploitation française standard compte deux poulaillers, d'une surface totale de 2 300 m² pour 40 000 volailles. Une exploitation Label Rouge compte environ trois poulaillers de 400 m² pour 4400 volailles par poulailler, avec un parcours extérieur de 2 m² par poulet, au minimum. En Europe, la taille moyenne des exploitations est plus importante et les élevages abritent la plupart du temps plus de 60 000 volailles. La taille des élevages est encore plus importante dans des pays comme la Thaïlande ou l'Ukraine, où il peut y avoir jusqu'à 2 millions de volailles sur un seul site.



Source : ANVOL 2020 - © ADOCOM-RP



Demande d'activation de la clause de sauvegarde pour l'Ukraine

Sur le cas particulier de l'Ukraine, l'interprofession de la volaille française demande au ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Marc Fesneau, d'activer la clause de sauvegarde pour empêcher la poursuite des importations de viande de poulet, à droit nul et sans limite de volume, dans le cadre de l'accord commercial entre l'Union européenne et l'Ukraine, renouvelé le 6 juin pour un 1 an.

Il faut en effet savoir que la reconduction de cet accord revient à offrir à un seul et même groupe volailler industriel, coté en bourse à Londres et dont le siège est basé à Chypre, l'opportunité de continuer à inonder le marché européen et à développer son activité dans un pays en guerre, au détriment de la production locale française et européenne. Cette décision aura ainsi de lourdes conséquences pour la filière en France et en Europe, sans pour autant profiter à la population ukrainienne.

Comme ils l'ont rappelé à de multiples reprises, une telle prolongation constitue, pour les professionnels de la filière avicole, une ligne rouge à ne pas franchir. La France doit en effet agir en accord avec ses discours sur la souveraineté alimentaire.

Jusqu'à 25 000 tonnes de viandes de volailles ukrainiennes importées chaque mois en Europe

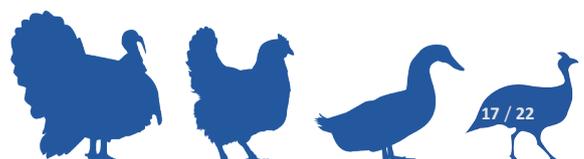
À titre indicatif, sur les 24 premières semaines de 2023, les importations communautaires en provenance d'Ukraine ont augmenté de 108 %, dont 201 % sur la viande fraîche ! En moyenne, ce sont entre 15 et 25 000 tonnes de viande de volailles qui arrivent chaque mois d'Ukraine sur le territoire européen. Bien que l'Interprofession soutienne la nécessité d'une action commune de l'Union européenne pour aider l'Ukraine, elle estime injuste que son secteur supporte une part aussi importante de la charge collective.

Un accord mortifère pour la souveraineté alimentaire

Cet accord est mortifère pour la souveraineté alimentaire française, incompréhensible pour les éleveurs et destructeurs pour l'industrie. Pour rappel, la France a laissé conclure un accord entre l'Union européenne et le Chili en fin d'année dernière, ouvrant les portes à 18 000 tonnes de viande de poulet importées supplémentaires. Ces importations massives et à bas coût fragilisent trop dangereusement la filière, déjà très affaiblie par l'influenza aviaire et son déficit de compétitivité.

Un double langage incompréhensible pour les professionnels

Le double langage du Gouvernement, qui consiste d'un côté à assurer la filière de son soutien plein et entier pour lutter contre les importations déloyales, de son engagement sans faille pour s'opposer aux accords déséquilibrés et, d'un autre côté, dans les faits, à accepter des accords ou des projets d'accords qui la sacrifient, est insupportable pour les professionnels. Cette attitude leur fait même craindre le pire pour les négociations avec le Mercosur.

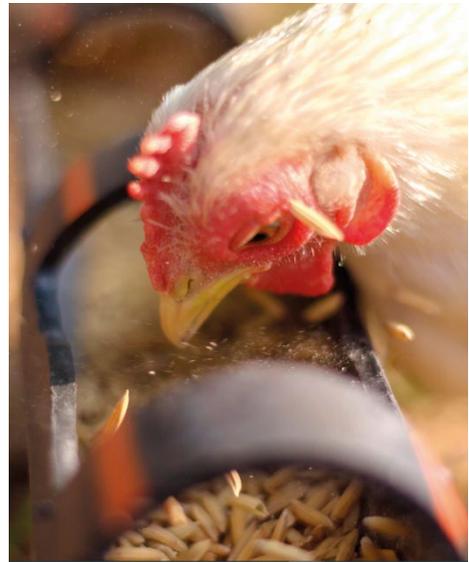


L'activation de la clause de sauvegarde : l'initiative de la dernière chance

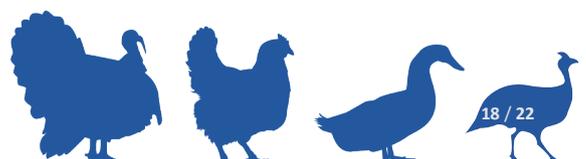
C'est pourquoi, dans une ultime tentative d'infléchir le cours des choses, l'Interprofession demande aujourd'hui au ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire d'activer la seule et dernière carte qu'il a en main : l'activation de la clause de sauvegarde (dont les modalités ont été assouplies dans le cadre du renouvellement de l'accord) pour stopper une fois pour toutes cette concurrence déloyale qui asphyxie le secteur. L'Interprofession lui demande aussi de convaincre ensuite ses homologues des autres États Membres d'engager le même processus. Le Commissaire européen semble aussi ouvert à la démarche, l'Interprofession demande de le soutenir et de tout faire pour qu'elle aboutisse.

France : un soutien au développement et à l'identification de l'offre française

En France, la filière demande aux autorités de la soutenir dans le **développement de ses capacités de production** afin de contrer les importations. Il s'agit en effet d'être en mesure de répondre aux attentes en **poulets standards**, émanant en particulier de la restauration hors domicile et des entreprises alimentaires. L'Interprofession en appelle à l'appui et à l'accompagnement du Gouvernement pour **installer, agrandir et rénover des poulaillers classiques**. La production française de poulets standards a en effet toute sa place aux côtés des offres de plein air et répond aux besoins du marché de disposer de poulets de qualité à un prix optimal. La filière en appelle également aux Pouvoirs publics pour favoriser le dialogue avec les citoyens afin que les éleveurs puissent exercer leurs activités sereinement.



Par ailleurs, l'Interprofession demande que l'**identification des Volailles Françaises** soit facilitée pour les consommateurs. C'est pourquoi elle sollicite l'**élargissement de l'étiquetage de l'origine des volailles à tous les modes de consommation**. En effet, s'il est déjà obligatoire pour les volailles vendues en magasin et pour les volailles fraîches réfrigérées, surgelées ou congelées proposées dans les restaurants, il est **indispensable que l'obligation s'étende à la viande en tant qu'ingrédient pour que l'ensemble des produits élaborés et transformés y soient contraints**.



De plus, l'Interprofession souhaite un **renforcement des contrôles** en la matière afin que cette mesure d'étiquetage soit rigoureusement appliquée pour contribuer à mettre en valeur le savoir-faire exemplaire des professionnels de la Volaille Française. ANVOL encourage en outre les clients à systématiquement s'informer sur l'origine des viandes qu'ils consomment afin d'éclairer leur choix.

Seulement 15 % des restaurants répondent à l'obligation légale

Depuis le 1^{er} mars 2022, un décret impose aux établissements de restauration proposant des repas sur place ou à emporter, d'indiquer aux consommateurs l'origine des viandes de volailles, porcs et moutons qu'ils mettent à leurs menus, comme c'était déjà le cas pour la viande de bœuf depuis 2002. Une avancée importante que l'Interprofession de la Volaille de chair - ANVOL - sollicitait de longue date. Pourtant, une récente enquête* montre que seuls 15% des restaurants répondent à cette obligation. Si l'obligation n'est pas respectée, c'est avant tout par manque d'information.

La filière des volailles françaises estime ainsi qu'un décret de cette nature, sans communication officielle et sans contrôle, n'a aucun effet si ce n'est de produire un bénéfice politique momentané et d'embellir les discours des ministres de l'Agriculture qui se succèdent. Ce décret doit absolument être accompagné d'un dispositif de communication et de contrôles pour que la souveraineté alimentaire ne reste pas un vain mot.

Si la filière des volailles françaises est consciente du rôle qu'elle doit jouer pour diffuser largement cette information et l'accompagner d'une démarche autour de son logo « Volaille Française », il paraît urgent que l'État passe également à l'action. Il est indispensable, d'une part, qu'il accentue la communication autour de l'application de ce décret et, d'autre part, qu'il intensifie les contrôles de la DGCCRF dans les établissements concernés.

Des actions d'autant plus urgentes à mener que l'application du décret n'est pour le moment prévue que jusqu'à février 2024, ce que déplorent les professionnels des volailles françaises, qui appellent à sa pérennité.

**Étude Roamler réalisée pour ANVOL et l'APVF (Association pour la Promotion de la Volaille Française) au printemps 2023 auprès de 380 établissements français de restauration, chaînés ou indépendants.*



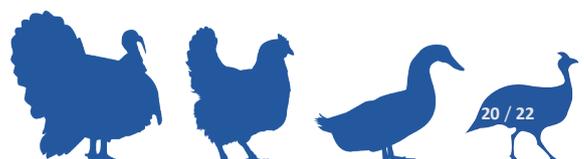
PACTE AMBITION 2025 : LA FILIÈRE POURSUIT SES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Rappel du Pacte Ambition 2025 :

6 objectifs fixés à 5 ans en réponse aux attentes du marché

Pour valoriser son savoir-faire, répondre aux nouvelles attentes sociétales et lutter contre les importations à bas coûts, l'Interprofession a lancé en 2020 son Plan Ambition ANVOL 2025. Elle s'est en particulier fixé 6 objectifs à atteindre en 5 ans :

- 1 Répondre à toutes les attentes de tous les circuits** en proposant des volailles standards dont une partie en ECC- European Chicken Commitment) ou sous démarche qualité (Label Rouge, bio, CCP - Certification de Conformité Produit) selon les besoins de la consommation à domicile et de la RHD.
- 2 Un accès à la lumière naturelle pour 50 % des volailles** : 20 % élevées dans des systèmes avec parcours extérieurs (Label Rouge et Bio) et 30 % dans des poulaillers équipés de fenêtres.
- 3 100 % des élevages engagés dans l'amélioration des bonnes pratiques** : déploiement de deux applications, l'une pour un audit complet des élevages (EVA) et l'autre concentrée sur le bien-être animal (EBENE) en complément des contrôles déjà effectués en Label Rouge et Bio.
- 4 Zéro déforestation pour une alimentation sûre et durable** participation des entreprises de nutrition animale à la plateforme DURALIM pour développer les approvisionnements en matières premières françaises (80 % aujourd'hui) et en matières importées durables.
- 5 -60% d'antibiotiques en 15 ans** : poursuite de la diminution de l'utilisation des antibiotiques avec un objectif de -5 % de réduction supplémentaire d'ici 2025 pour atteindre -60 % vs 2010. *Un objectif qu'elle a d'ores et déjà dépassé.*
- 6 Maintien des élevages familiaux** : il s'agit de maintenir le caractère familial des élevages, c'est-à-dire des élevages à capitaux familiaux, ancrés dans leur territoire, loin des fermes-usines ukrainiennes ou brésiliennes.



De nombreuses avancées à mi-parcours

En lançant son Pacte Ambition 2025 en début d'année 2020, la filière s'est volontairement fixé des objectifs ambitieux à atteindre en 5 ans afin de répondre aux attentes des consommateurs-citoyens. Les professionnels se sont largement mobilisés et les premiers résultats sont déjà là.

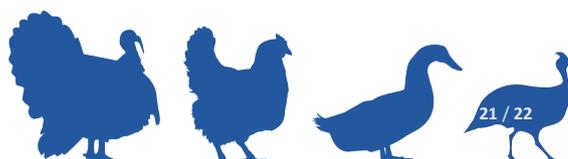
Ils ont notamment diminué drastiquement l'utilisation des antibiotiques de plus de 60 % depuis 2011, mis en place des audits sur leurs bonnes pratiques en matière de bien-être animal, de biosécurité, ... Pour toujours mieux répondre aux attentes des consommateurs et quand cela est possible d'un point de vue économique, de nombreux éleveurs standards ont équipé leurs poulaillers de fenêtres ou de jardins d'hiver pour donner un accès à leurs animaux à la lumière extérieure. De plus, la filière est désormais prête à répondre à la demande de consommateurs en **European Chicken Commitment** - ECC, qui reste néanmoins très faible.



Aujourd'hui à mi-parcours, ANVOL vient de lancer une grande enquête afin de dresser un état de lieux objectif des avancées. Les premiers résultats devraient être disponibles début 2024.

De nouvelles contraintes européennes dangereuses pour la filière

Alors qu'elle est aujourd'hui en phase de redémarrage après la déflagration qu'a constituée pour elle l'épizootie d'influenza aviaire ininterrompue de 2021 à mi-2023, la filière doit pouvoir continuer ses avancées volontaires, sur un rythme économiquement viable. Ainsi, afin d'éviter d'accentuer le phénomène de distorsion de concurrence avec les pays tiers, la filière Volaille Française demande le maintien des normes européennes actuelles en matière de bien-être animal et d'environnement (directive IED) pour les élevages et les entreprises. Toute évolution réglementaire doit être conditionnée à la mise en œuvre préalable des clauses miroirs dans le cadre des accords commerciaux en cours.



À propos de l'Interprofession ANVOL :

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration.

La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs.

ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.



INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR



@Interpro_Anvol
Interprofession ANVOL
ANVOL

Arnault, Sandra & l'équipe ADOCOM-RP, Service de Presse de ANVOL,
vous remercient de votre attention.

Tél. : 01.48.05.19.00 - Courriel : adocom@adocom.fr

ADOCOM[®]RP

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax : 01.43.55.35.08

e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr

Qualification : Agence Certifiée OPQCM

